

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Décision concernant la souscription d'un
emprunt d'un montant de 5 000 000 euros
auprès de la Banque Postale au titre des
investissements 2026 du budget principal

N° 27860

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 202-22, L. 202-11, L. 202-2 et L. 202-10 ;
Vu la délibération n°22 du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative à la délégation
d'attributions du conseil communautaire au Président ;
Vu l'arrêté financier de Limoges Métropole ;
Vu la proposition communautaire en date du 21 février 2026.

DÉCIDE

Article 1. De contracter un emprunt auprès de La Banque Postale d'un montant de
5 000 000 € dans les conditions d'emprunt destinée à financer le programme d'investissement
2026 du budget principal.

Article 2. Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

Titulaire du prêt	SA
Montant	5 000 000 €
Durée	25 ans
Commission d'engagement	0,25%
Versement des fonds	Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 28/02/2026, moyennant un préavis de 5 jours avant le 22/04/2025. Le Contrat est débloqué de versement à la date limite, le versement est alors automatique à condition :
Taux d'intérêt nominal	Variable à + margin 0,90%
Base de calcul	Majoré forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours (30/360)
Possibilité des échéances dérogatoires	Forfaitaire Amortissement constant
Remboursement anticipé	Possibilité à chaque échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une pénalité dérogatoire. Pénalité : 10 jours « débloqués » Taux de remboursement : 0,50%

DÉCISION

Décision concernant la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 000 000 euros auprès de la Banque Postale au titre des investissements 2026 du budget principal

1 DOCUMENT - Publié le 24 Février 2026



27860.pdf
(.pdf, 239,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**